

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 10 juillet 2014 portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons (Ariège)

NOR : INTJ1410571A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les compagnies de gendarmerie départementale de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons (Ariège) sont modifiées à compter du 1^{er} août 2014 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons (Ariège) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o) et (4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,
adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
C. DUPOUY

ANNEXE

COMPAGNIES de gendarmerie départementale	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Foix	PSIG Foix BT Tarascon-sur-Ariège BT Lavelanet BT Quérigut BT Ax-les-Thermes BT Les Cabannes	PSIG Foix BT Tarascon-sur-Ariège BT Lavelanet BT Quérigut BT Ax-les-Thermes BT Les Cabannes BT La Bastide-de-Sérou
Pamiers	PSIG Pamiers BR Pamiers BT Pamiers BT Varilhes BT Saverdun BT Mirepoix BT Lézat-sur-Lèze BT La Bastide-de-Sérou BT Le Mas-d'Azil BT Le Fossat	PSIG Pamiers BR Pamiers BT Pamiers BT Varilhes BT Saverdun BT Mirepoix BT Le Fossat BT Le Mas-d'Azil BT Lézat-sur-Lèze
Saint-Girons	BR Saint-Girons BT Saint-Girons BT Castillon-en-Couserans BT Rimont BT Prat-Bonrepaux BT Sainte-Croix-Volvestre BT Oust BT Massat	BR Saint-Girons BT Saint-Girons BT Castillon-en-Couserans BT Prat-Bonrepaux BT Sainte-Croix-Volvestre BT Oust BT Massat